

**Descriptif :** Vision d'ensemble de l'enquête criminelle et de la l'analyse de la fonction de l'enquête et de l'investigation en milieu de travail. La coordination et l'articulation des éléments, le constat criminel, l'entrevue, l'interrogatoire, la recherche et la cueillette d'information, l'arrestation, la perquisition, les notions de police technique. Les facteurs de succès et les pièges à éviter.

**Enseignants :** Jacques Landry  
Lynda Vachon, B.A.A., LL.B. (responsable du cours)

Cours	JE	16:00	19:00	2011-09-01	2011-10-13
Cours	JE	16:00	19:00	2011-11-04	2011-12-01
Examen intra	JE	16:00	18:45	<b>2011-10-20</b>	
Examen final	JE	16:00	19:00	<b>2011-12-08</b>	

Date limite d'annulation d'inscription le 15 SEPTEMBRE 2011

Date limite d'abandon avec frais le 11 NOVEMBRE 2011

## **PRÉSENTATION**

L'enquête criminelle tout comme l'enquête en milieu de travail est un processus de recherche de faits particuliers qui part d'un certain nombre d'indices et d'hypothèses relativement à un crime ou un délit constaté et qui débouche sur l'identification d'un suspect et la réunion de preuves.

La disposition de la scène de crime et son examen méthodique, le recueil des indices que peuvent constituer les traces, les débris et les objets, la déclaration de la victime, des témoins et du suspect, les écrits, les documents, les enregistrements et les rapports d'experts sont autant de composantes de la constitution d'une preuve cohérente et légale qui ne sera complétée que lorsqu'elle aura survécu à tous les efforts de falsification, de négation, de contradiction et de création du doute. Qui plus est, les contraintes légales rendent maintes preuves non admissibles et obligent à construire une démonstration qui devra survivre à la contrainte juridique du doute raisonnable.

L'enquête se présente comme une démarche rationnelle et rigoureuse qu'on peut segmenter en étapes bien caractérisées : constatations préliminaires sur la scène d'événement, établissement de la commission d'un crime ou d'un délit, identification de la victime, des témoins et du ou des suspect(s), recueil des premières dépositions, collecte, traitement et analyse des traces matérielles, entrevues, interrogatoires, confrontations, reconstitution des faits, construction d'hypothèses, recherches et vérifications, mise en forme de l'accusation avec le substitut du procureur général et témoignage au tribunal.

Le processus d'enquête est donc une intervention méthodique qui respecte la progression suivante : énoncé d'un problème, formulation d'hypothèses, observation et expérimentation, analyse et interprétation des données et enfin, conclusion(s).

L'activité d'enquête est aussi un travail d'équipe qui met à contribution divers intervenants et leur expertise spécifique : l'agent de gardiennage, le patrouilleur, l'enquêteur, les experts, les services spécialisés en système électronique de sécurité, les organismes publics et parapublics, l'entreprise privée, etc. Elle requiert aussi de celui qui s'y adonne des compétences variées dont le degré de maîtrise peut affecter favorablement la conclusion de l'affaire.

Ainsi, l'organisation de l'enquête est au point de convergence de tous ces éléments et de tous ces concours dans la recherche de la vérité.

Enfin, considérée plus largement sous l'angle de la connaissance pratique de la criminalité et des criminels, l'enquête s'avère être un outil puissant en matière de résolution de problèmes.

### **OBJECTIFS**

- Apprendre à l'étudiant la méthode d'enquête, les possibilités qu'elle offre et les contraintes propres aux différentes étapes du processus, ainsi que leur interrelation ;
- Permettre à l'étudiant de faire intervenir et d'intégrer les connaissances criminologiques et juridiques acquises, particulièrement celles reliées au recueil de la preuve et aux procédures pénales ;
- Développer chez l'étudiant un esprit rigoureux et critique à l'endroit de l'activité de l'enquête ;
- Savoir reconnaître les limites de l'enquête mais aussi l'apport à la solution des crimes et à la résolution des problèmes.
- Développer chez l'étudiant le réflexe de toujours remettre en contexte l'évolution de l'enquête par rapport aux lois, aux réglementations en vigueur, aux ressources et à la volonté de l'organisation

### **THÈMES**

Le cours visant à couvrir les secteurs d'activité d'enquête du public et du privé, la matière sera présentée en alternance entre ces deux milieux. La première approche sera axée en fonction d'une vision d'ensemble du déroulement d'une enquête criminelle dans un contexte policier alors que la deuxième ciblera des situations propres au milieu de la sécurité privée.

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

- Exposés magistraux
- Études de cas et discussions
- Conférencier

### **ÉVALUATION DES CONNAISSANCES**

- Examen mi-session : **50%**
- Examen final : **50%**

**RAPPEL :** L'étudiant a l'obligation de motiver une absence prévisible à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent, il appartiendra à l'autorité compétente de déterminer si le motif est acceptable.

La qualité de la langue française compte pour **10%** de chacun de ces deux pourcentages. Le premier examen et l'examen final visent à mesurer les connaissances acquises ; ils portent sur la matière vue jusqu'à la date de l'examen. L'examen final porte donc sur l'ensemble de la matière exposée depuis la première rencontre.

### **DISPONIBILITÉ DU CHARGÉ DE COURS**

Les chargés de cours sont disponibles pour rencontrer les étudiants qui le désirent après chaque période de cours. Note: Les deux chargés de cours sont des professionnels du milieu de la sécurité intérieure, ainsi des situations hors de leur contrôle peuvent survenir dans la pratique de leurs activités professionnelles. Les étudiants doivent comprendre que le milieu de la sécurité intérieure est plein de rebondissement et démontrer qu'ils ont la capacité de s'ajuster rapidement au changement. Par conséquent, le calendrier présenté ci-dessous pourrait être modifié sans préavis.

2011	Chargé de cours	Thème développé
1 septembre	Jacques Landry	Introduction et plan de cours Introduction qui est le suspect? Nature, Objet et portée d'une enquête Activité d'enquête sur son environnement et les intervenants Éthique
08 septembre	Jacques Landry	Prise de notes, analyse des données, rapports d'enquête. Les techniques de recherche de preuves, perquisitions, fouilles et saisies
15 septembre	Jacques Landry	Aspects psychologiques de l'entrevue, les moyens de communications, Barrières à la communication, attitudes et comportements de l'intervieweur .
22 septembre	Lynda Vachon	Introduction à la sécurité privée, enquête et investigation, rôle et responsabilités
29 septembre	Lynda Vachon	Outils d'enquête et cadre légal dans le secteur privé
06 octobre	Jacques Landry	Plan d'entrevue et interrogatoire (Plan Landry) (Techniques d'interrogatoire)
13 octobre	Jacques Landry	L'application du plan d'entrevue et interrogatoire (méthode)
20 octobre	Lynda Vachon	Examen mi-session à livre fermé
		<b>DEUXIÈME PARTIE</b>
27 octobre		<b>SEMAINE DE RELÂCHE</b>
03 novembre	Jacques Landry	La psychologie de la relation: cinq règles de base.
10 novembre	Jacques Landry	Arrestation et remise en liberté. Comparution, enquête préliminaire, présentation de la preuve à la cour Conférencier Me Hélène Disalvo (CQCCP)
17 novembre	Lynda Vachon	Plumitifs civils et criminels, outils de recherche
24 novembre	Lynda Vachon	L'enquête de sécurité. Rôle de la Commission d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
1 décembre	Lynda Vachon Conférencier Me Gaudet	L'enquête en milieu de travail. Les pièges à éviter Note : la date de cette conférence peut varier selon la disponibilité du conférencier.
08 décembre	Lynda Vachon	Examen final à livre fermé

### **Manuels obligatoires**

Recueil de texte : Jacques Landry, SIP2030

Manuel Psychologie des entrevues d'enquête de la recherche à la pratique, Éditions Yvon Blais, 2004, Sous la direction de Michel St-Yves et Jacques Landry. Ce manuel sera aussi utilisé dans le cadre d'un autre cours.

### **NOTE: les étudiants doivent consulter ces documents en ligne avant d'assister au cours**

- Ministère de la justice du Canada, Code criminel : <http://lois.justice.gc.ca>
- Bureau de la Sécurité privée, Loi sur la sécurité privée et les règlements  
[http://www.bureausecuriteprivee.gc.ca/fr\\_loi.html](http://www.bureausecuriteprivee.gc.ca/fr_loi.html)
- Service de police de ville de Montréal , Numéro 47, février 2004 : Fouille accessoire à l'arrestation : [http://www.spvm.gc.ca/upload/documentations/CJ\\_no47\\_fev2004.pdf](http://www.spvm.gc.ca/upload/documentations/CJ_no47_fev2004.pdf)

- Droit criminel -- Pouvoir de procéder à une fouille accessoire à une arrestation : R. c. Stillman, [1997] 1 R.C.S. 607, **William Wayne Dale Stillman**, *Appelant, Majesté la Reine*, *Intimée* <http://scc.lexum.umontreal.ca/fr/1997/1997rcs1-607/1997rcs1-607.html>
- La Commission d'accès à l'information, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. <http://www.cai.gouv.qc.ca/>
- Guide de référence et de bonnes pratiques en matière d'étiquetage et d'exactitude des prix, Conseil québécois du commerce de détail. <http://www.cqcd.org/>

## **Bibliographie**

- ARCARO, G., Criminal investigation. Scarborough, Nelson Thompson, 2000.
- BAREFOOT, J. KIRK., Employee theft investigation, Stoneham, Butterworth Publishers, 1990
- BLEC, R.R., Enquêtes criminelles. Ottawa, Les Editions ISMS, 1994.
- BURSTEIN, H. Criminal investigation, an introduction. Prentice-Hall Academic, 1998.
- CENTRE PATRONAL DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC, 2000, La preuve au moyen de vidéos, photos, enregistrements audio et rapports de filature, devant les tribunaux en santé-sécurité du travail, prise 2, Octobre 2000
- COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE DE FAIRE ENQUÊTE SUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC. Ste-Foy, Les Publications du Québec, 1999.
- CUSSON, M., Qu'est-ce que la sécurité intérieure ?. Université de Montréal, Les cahiers de l'École de criminologie, no. 99-32, décembre 1999.
- DANTZKER, M.L., Understanding today's police. Scarborough (Ont.), Prentice Hall Canada, 1998.
- FAY, J.J., Encyclopedia of Security Management, Techniques and Technology, Newton, Butterworth-Heinemann, 1993
- FISHER, R. J., GREEN, G. Introduction to Security, Fifth Edition, Stoneham, Butterworth – Heinemann 1992
- FOURCAUDOT, M., PRÉVOST, L., Prévention de la criminalité et relations communautaires. Mont-Royal, Modulo Éditeur, 1991.
- GABIAS, M. et als, Droit pénal général et pouvoirs policiers. Mont-Royal, Modulo Éditeur, 1997, 3<sup>ième</sup> édition.
- GERGEN, K.J., GERGEN, M.M., JUTRAS, S., Psychologie sociale. Éditions Études Vivantes, 1992.
- GORTNER, H.F., MAHLER, J., Bell Nicholson, J., La gestion des organisations publiques. Presses de l'Université du Québec, 1994.
- HAWKINS, D.J., The canadian private investigator's manual. Toronto, Emond Montgomery Publications, 1996.
- LÉVY, R., Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire. Genève : Médecine et Hygiène (1987).
- LYMAN, M.D., Criminal investigation : the Art and the science. Prentice-Hall Academic, 1988.
- MARIN, A., The guide to investigations and prosecutions. Aurora (Ont), Canada Law Book, 1995.
- MARIN, R.J., Recevabilité des aveux extrajudiciaires. Société québécoise d'information juridique, 1990.
- O'HARA, C.E. et O'HARA, G.C., Fundamentals of criminal investigation. Springfield (Ill.), Charles C. Thomas Publ., 1988.

- ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC, Infractions disciplinaires de nature pénale, mars 2002
- OSTERBURG, J.W., Criminal investigation, a method for reconstructing the past. Cincinnati, Ohio, Anderson Publishing Company, 1997.
- PRÉVOST, L., Eléments de criminalistique appliquée. Mont-Royal, Modulo Éditeur, 1990.
- PRÉVOST, L., Enquête criminelle. Mont-Royal, Modulo Éditeur, 1988.
- PRÉVOST, L., Interventions policières. Mont-Royal, Modulo Éditeur, 1989.
- PRÉVOST, L., Résolution de problèmes en milieu policier. Mont-Royal, Modulo Éditeur, 1999.
- SCHERMERHORN, J.R. et als, Comportement humain et organisation. Editions du Renouveau Pédagogique, 1994.
- WESTON, P.B., LUSHBAUGH, C., WELLS, K.M., Criminal investigation : basic perspectives. Prentice-Hall Academic, 1999.

## DEMANDE DE RÉVISION D'UNE ÉVALUATION

Extrait du : R Règlement pédagogique - Faculté des arts et des sciences relativement à une demande de révision de note

### 8.7 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, à une vérification des aspects techniques d'une évaluation, tels la compilation et la transcription des notes, ainsi qu'à la consultation devant témoin de ses copies d'examens ou de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée.

### 8.8 Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au directeur de département, ou le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si le directeur de département accueille la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation dans les délais fixés par le doyen; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Si le directeur du département rejette la demande, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui, et communiquer sa décision au doyen.

### 8.9 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice ne lui a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours ouvrables suivant la décision relative à la révision de l'évaluation, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au directeur de département, ou le cas échéant, aux autorités compétentes de la faculté responsable du cours.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur de département juge que la requête est recevable, il crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par lui, et en avise aussitôt le doyen. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne susceptible de l'éclairer et doit entendre l'étudiant, le professeur, le directeur de département et le doyen, s'ils en font la demande.

Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer l'évaluation; sa décision est finale.

Le comité peut aussi faire au directeur de département toute recommandation qu'il juge pertinente.

Si, après consultation du professeur qui a fait l'évaluation, le directeur de département rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel et doit être communiqué au doyen.